

Le 24 janvier 2022

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### *Programme IATROPREV :* **Un dispositif unique en France pour optimiser la prescription médicamenteuse des séniors, associant les professionnels hospitaliers et les médecins et pharmaciens de ville**

Le programme IATROPREV est un dispositif porté dans les Hauts-de-France, par le CHU Amiens-Picardie et le CHU de Lille. Unique en France, il permet de mieux gérer la prescription médicamenteuse des personnes âgées. IATROPREV a pour objectifs de réduire les conséquences néfastes des médicaments dans cette population fragile et de mieux coordonner les soins entre la ville et l'hôpital. Ce dispositif, qui a débuté en septembre 2021, intègre déjà 50 professionnels médecins généralistes et pharmaciens d'officine et permet le suivi d'une centaine de patients âgés.

IATROPREV, soutenu par l'ARS Hauts-de-France et la CNAM, a été initié par les médecins et pharmaciens hospitaliers des CHU d'Amiens-Picardie et de Lille. Il bénéficie de la collaboration **active des URPS Médecins libéraux et Pharmaciens des Hauts-de-France**. Ce projet unique en France est mené dans le cadre de la loi de financement de la sécurité sociale de 2018, permettant d'expérimenter de nouvelles organisations dans le domaine de la santé.

Actuellement, les **patients âgés (de 75 ans et plus)** sont identifiés dans le cadre d'une hospitalisation en service de gériatrie aux CHU de Lille ou d'Amiens. Après que les coordinateurs IATROPREV aient proposé aux patients d'être inclus dans un dispositif de suivi, médecin traitant et pharmacien d'officine du patient sont contactés pour organiser les échanges entre professionnels de santé. Prochainement, les patients vivant à domicile non hospitalisés, repérés fragiles par les professionnels de ville (médecin traitant, pharmacien d'officine...) pourront bénéficier de ce dispositif de suivi via une consultation. **Le critère de repérage initial est une ordonnance comportant 10 médicaments ou plus.**

Le parcours se déroule en plusieurs étapes, avec une réévaluation thérapeutique au cours de l'hospitalisation ou de la consultation et une concertation pluri-professionnelle, afin de discuter de la prise en charge du patient et de valider ou non les recommandations d'optimisation médicamenteuse proposées. Le patient bénéficie alors d'un Plan Pharmaceutique Personnalisé (PPP). Un outil informatique a été conçu pour les professionnels, afin de faciliter l'inclusion des patients et la réalisation du suivi personnalisé.

Les premiers résultats montrent d'importantes évolutions des thérapeutiques et une excellente adhésion par les patients et les professionnels de santé.

Découvrez le projet sur les sites du <https://www.chu-amiens.fr/> et <https://www.chu-lille.fr/>



En partenariat avec :